

Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 12 février 2021

Convocation du 5 février 2021

Le douze février deux mille vingt et un à dix-huit heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la commune de Monestiés, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis Marty, Maire.

Présents : Marty Denis, Selam Fatima, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Verdier Jean-Pierre, Lequeux Jean-Louis, Durand Joelle, Pietropoli Jean-Philippe, Routhe Jean-Paul, Blanc-Antès Danielle, Frayssinet Sylvie, Faugères Karine, Ducros Alexandre.

Absente excusée : Rangama-Petchy Catherine.

Pouvoirs : Rangama-Petchy Catherine donne pouvoir à Marty Denis.

Secrétaire de séance : Faugères Karine

Compte rendu de la dernière séance :

Le Maire en donne lecture et le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

2021 – 1 : Transfert de parcelles du domaine privé au domaine public communal

Monsieur le Maire présente quatre secteurs sur lesquels des parcelles communales (domaine privé) ont des fonctions de desserte et de circulation pour des propriétés privées. Il propose que les parcelles AN 417 – AN 420 - BE 265 – BE 263 – BE 199 – BH 319 – BH 320 – BH 321 soient classées dans le domaine public communal afin de régulariser cette situation et reconnaître ces fonctions.

Oui cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal EMET UN AVIS FAVORABLE au transfert des parcelles AN 417 – AN 420 - BE 265 – BE 263 – BE 199 – BH 319 – BH 320 – BH 321 dans le domaine public communal en tant que voies et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches liées à ce dossier.

2021 – 2 : Subvention aux associations

Considérant la participation de l'association ci-après mentionnée à l'animation locale,

Au vu des éléments le justifiant,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal accorde une subvention pour 2021 à l'association AAPPMA de Carmaux de 100 €.

2021 – 3 : Cotisation Club Magel

Considérant l'intérêt pour la commune de renouveler son adhésion au Club Magel,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal AUTORISE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 40 euros pour l'exercice 2021 au Club Magel.

Les crédits seront prévus aux articles ad'hoc au budget primitif 2021.

2021 – 4 : Cotisation annuelle « Les Plus Beaux Villages de France »

Considérant l'intérêt du label "Plus Beaux Villages de France" pour la commune de Monestiés,

Considérant que la 3CS a reconnu l'intérêt du label au titre de l'attractivité touristique du territoire et validé une aide à la commune pour financer la participation annuelle,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal autorise le versement de la contribution 2021 à l'Association "Les Plus Beaux Villages de France" pour un montant de 3 850 €

Et autorise Monsieur le Maire à solliciter le remboursement de cette participation auprès de la 3CS.

Les crédits seront prévus au BP 2021.

Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 12 février 2021

2021 – 5 : AMRF

Considérant l'intérêt pour la commune de renouveler son adhésion à l'association des Maires Ruraux de France quant aux actions menées en faveur des communes rurales,
Le Conseil Municipal VALIDE le renouvellement de l'adhésion à l'association de Maires Ruraux de France
Et autorise le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 75 euros pour l'exercice 2021 comprenant l'adhésion annuelle et l'abonnement au mensuel.
Les crédits ad'hoc seront prévus au BP 2021.

2021 – 6 : ATHPA

Considérant l'intérêt pour la commune de renouveler son adhésion à l'Association Tarnaise de l'Hôtellerie de Plein Air,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal VALIDE le renouvellement de l'adhésion à l'Association Tarnaise de l'Hôtellerie de Plein Air et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 338.62 euros pour l'exercice 2021 incluant la cotisation à la Fédération Nationale.
Les crédits seront prévus aux articles ad'hoc au budget primitif 2021

2021 – 7 : CDD - Renfort temporaire école

Monsieur le Maire rappelle que le protocole Covid 19 à respecter sur le groupe scolaire demande le renfort d'un agent sur les temps périscolaires à raison de 3 heures par jour d'école.
Ce volume d'heures représente un CDD de 81 heures sur la période
- du 1^{er} mars 2021 au 16 avril 2021
- Indices en vigueur correspondant au grade d'adjoint technique, échelle C1, 1er échelon.
Où cet exposé,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités selon les modalités décrites ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches liées à ce contrat.

2021 – 8 : Mise aux normes accessibilité/sécurité et rénovation du groupe scolaire

La commune a demandé la reprise de l'étude accessibilité sur la création d'un sanitaire PMR au groupe scolaire. En effet la proposition envisagée 2017 n'a pu être réalisée en raison de contraintes techniques. Cette nouvelle étude reprend donc la création de sanitaire complémentaire PMR dans un autre espace du groupe scolaire, la mise aux normes sécurité du local chaufferie. A ces travaux, s'ajoute la réfection du plafond de la cantine avec un traitement acoustique.
Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Coût : 12 564.88 € HT – 15 077.86 € TTC	
DETR	3 141 € (25%)
Département	2 513 € (20%)
Autofinancement HT	6 910.88 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,
Le Conseil Municipal EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de mise aux normes accessibilité/sécurité et rénovation du groupe scolaire tel que présenté,
AUTORISE Monsieur le Maire à établir les demandes de financement auprès de l'Etat (DETR) et du Département du Tarn conformément au plan de financement susmentionné.

2021- 9 : Aménagements touristiques et rénovation de l'hébergement de plein air à gestion communale

Monsieur le Maire propose d'une part que soit amélioré le niveau de prestations proposé par le camping Les Prunettes créé en 1986 et classé 1 étoile afin de répondre aux attentes de confort de base des usagers. L'opération porte donc sur la rénovation des sanitaires, la végétalisation des emplacements, l'implantation d'un espace d'accueil et d'une barrière connectée pour sécuriser l'accès.

Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 12 février 2021

Par ailleurs, il est proposé de remplacer dans le même temps la borne de service pour les camping-cars, située à côté du camping, car l'équipement installé en 2006 n'est plus adapté aux nouveaux véhicules. Cette installation « nouvelle génération » restera gratuite pour les usagers.

Enfin, malgré la présence de toilettes publiques sur la place du Foirail, il semble pertinent de prévoir un second espace « sanitaires » au cœur de la Cité. Il est envisagé d'intégrer un module de cabine WC à lavage automatique à un espace existant dans la cour de la mairie. L'emplacement à proximité de l'église, du musée Bajén Vega et de la place de la mairie où se déroulent marchés et animations tout le long de l'année, permettra une couverture optimale du village en sanitaires.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Coût : 55 925.46 € HT

Cofinancements :

DETR (25%)	13 981 €
Région Occitanie (25%)	13 981 €
Autofinancement	27 963.46 €

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au plan de financement proposé pour l'opération « Aménagements touristiques et rénovation de l'hébergement de plein air à gestion communale » et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions telles que présentées.

2021 – 10 : Tarif Livret jeu

Monsieur le Maire informe de la création par le service tourisme d'un livret de jeu de type « jeu de piste » sur le village qui sera mis en vente cette année sur la boutique des sites culturels. Il propose que le livret accompagné d'une boîte de crayons de couleurs soit proposé au tarif de 5 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal VALIDE le tarif proposé de 5 euros pour le livret de jeu « Les statues de Monestiés » avec une boîte de crayons de couleur

Délibérations N° 2021 – 01 à 2021 – 10

2021 – 01 : Signature d'un bail "Palulos"

Le Maire de la commune de Monestiés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 autorisant le Maire par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la vacance du logement T3, conventionné n° 81 3 06 1999 97-1261 1957, sis 2 rue Jérusalem à Monestiés,

Décide

Article 1^{er} : de signer un bail conventionné avec Monsieur Gabriel SILVANO à compter du 5 mars 2021.

Article 2 : Le loyer mensuel est fixé à 414.04 € par mois. Le loyer du contrat évoluera chaque année au premier janvier conformément à la convention, d'un taux égal à la variation entre les indices de référence des loyers précédant l'année de révision, sur la base de l'indice du deuxième trimestre.

Article 3 : Le cautionnement est fixé à 410 €.

Article 4 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Tarn.

Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 12 février 2021

2021 – 02 : Reconduction du bail professionnel

Par délégation du Conseil Municipal, reconduction du bail professionnel de 6 ans pour le masseur kinésithérapeute pour son cabinet à la maison de la santé avec un montant de loyer inchangé.

Décisions N° 2021 - 1 à 2021- 2